

QUARTIER COURTES PEINES
DE SEYSSES



LES ACTEURS DE L'OPÉRATION**MAÎTRISE D'OUVRAGE**

Ministère de la Justice et des libertés
Direction de l'administration pénitentiaire

**MANDATAIRE DU
MAÎTRE D'OUVRAGE**

Agence publique pour Agence publique
pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

MAÎTRISE D'ŒUVRE

Basalt Architecture – BET Scop'ing

ENTREPRISE

Bourdarios (Vinci Construction)

CHIFFRES CLÉS

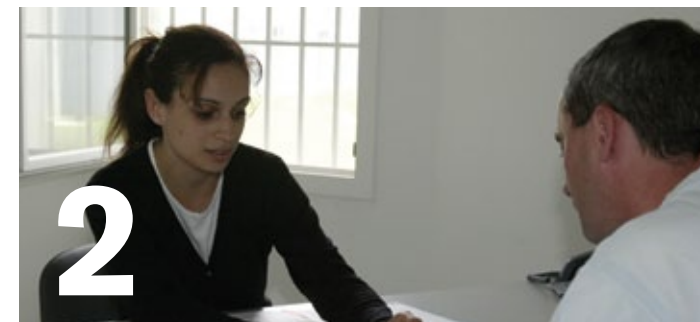
- 2029 m² surface hors œuvre nette
- 12 mois de chantier
- Budget : 6 476 000 € TTC

**LE QUARTIER COURTES PEINES
POUR HOMMES**

- 60 places
- 53 cellules dont :
45 cellules simples
7 cellules doubles
1 cellule pour personne
à mobilité réduite
- Surface des cellules :
Cellule individuelle : 9m²
Cellule double : 12,50m²
Cellule pour personne
à mobilité réduite : 22,50m²

LE CALENDRIER

- Concours de maîtrise
d'œuvre : juillet 2005
- Obtention du permis
de construire : février 2007
- Notification marché
de travaux : février 2008
- Arrivée des détenus :
11 mai 2009

**2 UN NOUVEAU CONCEPT**

- 3 LES QUARTIERS COURTES PEINES
- 4 DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION DÉDIÉS

6 LE QCP DE SEYSSES

- 8 UNE PLACE CENTRALE ACCORDÉE
À LA RÉINSERTION
- 10 DES PROGRAMMES DÉDIÉS
POUR ACCOMPAGNER
LA SORTIE DU CONDAMNÉ
- 11 VISITE GUIDÉE
- 12 REMERCIEMENTS

UN NOUVEAU CONCEPT



Améliorer la prise en charge des personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme, inférieure ou égale à un an ; garantir l'exécution de la sanction, mais aussi la réinsertion du condamné, tels sont les objectifs fixés par la Loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ) du 9 septembre 2002 auxquels répondent les quartiers courtes peines.

LES QUARTIERS COURTES PEINES : VERS UN ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISÉ DU DÉTENU

Les quartiers courtes peines (QCP) sont destinés aux détenus condamnés à une peine inférieure ou égale à un an. Bâtiments indépendants, les QCP sont situés à proximité de la maison d'arrêt, mais hors de son enceinte. Ils sont rattachés administrativement à la maison d'arrêt et les fonctions de support – greffe, personnel, administration générale et logistique, services à la personne – sont assurées par les services existants de cet établissement. Cette organisation permet une optimisation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Ce type d'établissement s'inscrit dans une démarche de prévention de la récidive. Il s'agit d'assurer un retour progressif à la vie en milieu libre grâce à une prise en charge fondée sur des programmes adaptés à la population accueillie et à un suivi individualisé pour chaque condamné. Ainsi, les quartiers courtes peines sont des structures de taille limitée, d'une capacité de 60, 90 ou 120 places, selon les maisons d'arrêt.

La décision d'affectation d'un détenu en QCP, pour une durée de 1 à 6 semaines, appartient au directeur de la maison d'arrêt à laquelle est rattaché le quartier. Cette décision est prise en collaboration étroite avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), chargé de repérer les personnes dont le profil correspond aux programmes courtes peines (PCP) et susceptibles de constituer un groupe homogène. La décision d'affectation au QCP tient compte du profil de la personne condamnée, de sa volonté de suivre un programme adapté à l'infraction commise et de son aptitude à se soumettre à un règlement de détention strict, orienté vers la responsabilisation. Le détenu s'engage à respecter le règlement et à suivre un ou plusieurs programmes éducatifs.

En cas de non respect du règlement, il peut être remis en détention classique au sein de la maison d'arrêt, sur décision du chef d'établissement, prise en concertation avec le SPIP et dans le cadre de la commission pluridisciplinaire unique (CPU), après mise en œuvre de la procédure du débat contradictoire.

DES PROGRAMMES DE RÉINSERTION DÉDIÉS

Les programmes courtes peines de réinsertion sont conçus par le SPIP en fonction de l'infraction commise et du profil du délinquant. L'objectif est de proposer un parcours individualisé, orienté vers la restructuration de la personne incarcérée, notamment pour faciliter sa réinsertion sociale et favoriser un retour à une citoyenneté responsable.

Élaborés par l'administration pénitentiaire conjointement avec les services publics compétents, les associations, les collectivités locales... ces programmes contribuent à donner un sens à la sanction par l'éducation et la réflexion sur le passage à l'acte. Ils visent à initier des démarches individuelles et progressives de retour à la vie sociale et professionnelle. La mise en place de programmes prioritaires est prévue en matière de violences familiales, de violences routières, de délinquance liée aux addictions (drogues, alcool...), de citoyenneté, de discriminations et d'éducation à l'hygiène et à la santé.

Les quartiers courtes peines allient sécurité pour les personnels pénitentiaires et les riverains et responsabilisation du détenu : celui-ci se verra offrir une chance de mettre un terme à un parcours délictueux et d'éviter la récidive grâce à des programmes spécifiques.

La création de 300 places destinées à la prise en charge de ce type de détenus est prévue sur 3 établissements pilotes : Fleury-Mérogis d'une capacité de 120 places, Nantes d'une capacité de 60 places et Toulouse-Seysse d'une capacité de 60 places.

Le quartier courtes peines de 60 places rattaché à la maison d'arrêt de Toulouse-Seysse a été mis en service le 11 mai 2009. Les autres opérations sont en cours d'étude ou de réalisation.



« L'objectif est de proposer un parcours individualisé, orienté vers la restructuration de la personne incarcérée... »



LE QUARTIER COURTES PEINES DE SEYSSES

Le QCP de Seysses et ses abords.

« Le quartier courtes peines pour hommes de Seysses, achevé après un chantier de 12 mois, est un établissement de 60 places. »



Le quartier courtes peines pour hommes de Seysses, achevé après un chantier de 12 mois, est un établissement de 60 places d'une surface hors œuvre nette de 2 029 m². Il se situe à l'extérieur de la maison d'arrêt de Seysses en parallèle du mur d'enceinte, non loin du centre pénitentiaire de Muret.

UNE PLACE CENTRALE ACCORDÉE À LA RÉINSERTION

Les espaces de détention et l'ensemble des activités ont été conçus afin de favoriser la réinsertion du condamné et la prise en charge individuelle. Soumis à un règlement de détention strict et contrôlé, dans un cadre présentant un niveau de sécurité adapté, le détenu alterne encellulement individuel et vie collective par groupe de 12 personnes.

Les détenus circulent librement en périmètre contrôlé dans les locaux qui leur sont accessibles, à savoir leur unité d'hébergement et les salles d'activités. L'architecture du site a pris en compte cette caractéristique. L'hébergement est organisé en deux unités, au premier et au deuxième étage, chacune accueillant

30 détenus. Les cellules s'organisent soit de part et d'autre du couloir de distribution, soit sur un seul côté du couloir, pour limiter les vues vers la maison d'arrêt. Chaque cellule est dotée d'un coin sanitaire encloisonné comprenant une douche, un WC et un lavabo. Ces cellules sont en grande majorité des cellules individuelles. Le QCP compte 45 cellules simples de 9 m², 7 cellules doubles de 12,50 m² et 1 cellule de 22,50 m² pour personne à mobilité réduite avec un lit médicalisé.

Une cellule pour personnes à mobilité réduite.



Une des salles socio-éducatives.

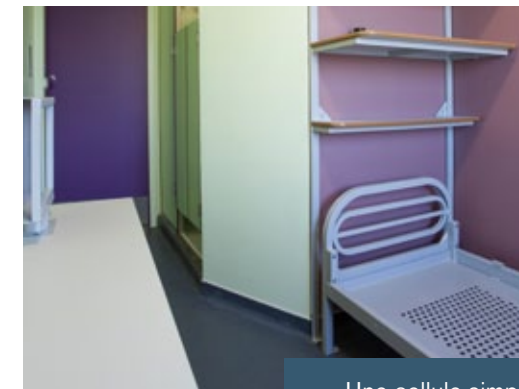


«Le détenu alterne encellulement individuel et vie collective par groupe de 12 personnes.»

DES PROGRAMMES DÉDIÉS POUR ACCOMPAGNER LA SORTIE DU CONDAMNÉ



La salle et le terrain de sport.



Une cellule simple.

Les détenus sont tenus d'assister aux programmes « courtes peines » qu'ils se sont engagés à suivre. Ces programmes s'articulent selon deux axes complémentaires : la prévention de la récidive et la réinsertion. Ils comprennent plusieurs modules favorisant la dynamique du groupe, à travers des ateliers et des groupes de parole ainsi que la prise en compte de spécificités individuelles.

En complément de la prise en charge collective, un suivi individuel des détenus est prévu sous la forme d'entretiens individuels. Les activités liées à la prévention sont facilitées grâce au développement d'un réel partenariat avec les associations locales spécialisées.



Des couleurs vives animent les lieux et dédramatisent la détention.

VISITE GUIDÉE

« Le travail du projet s'est concentré particulièrement sur la qualité des espaces intérieurs : qualité de la lumière, dimensions et rythmes des ouvertures permettant de larges vues sur l'extérieur ; choix des matériaux et de leurs coloris définissant les espaces selon leurs fonctions », explique Olivier Landrin, architecte de la société Basalt Architecture, en charge du projet.

L'image extérieure de cet établissement est adaptée à sa spécificité. Le volume parallélépipédique, simple et régulier, est marqué par le rythme des châssis en façade. Les coloris soulignés

d'éléments en rouge ont été choisis pour désigner des activités selon les fonctions abritées : beige pour l'hébergement, gris anthracite pour les activités. Tous les choix sont coordonnés au site, à la contiguïté de la maison d'arrêt. L'identité de la structure est donnée par le bâtiment d'accueil, détaché du volume orthogonal principal. Cette zone se développe autour du poste central d'information (PCI). Le PCI bénéficie d'une vue sur le cheminement d'accès, sur les zones d'attente, sur les portes d'accès des locaux limitrophes, et sur le noyau central de la détention. Bénéficiant chacun d'un traitement spécifique de leur ambiance, les espaces conviviaux, les zones de formation, les espaces pour le personnel sont différenciés et participent tous à l'unité de ce lieu de vie. Le pôle réinsertion au rez-de-chaussée offre des salles d'activités et de formation à vocation pédagogique. Il est complété par d'autres salles d'activités situées au centre des unités d'hébergement, afin d'offrir un lieu de rencontres convivial grâce à la configuration des salles et aux ouvertures plus larges vers l'extérieur. De même pour la salle de sport tournée vers l'extérieur grâce à un contact direct avec le plateau sportif de plein air.

Grâce à une qualité de traitement des espaces, le projet architectural apporte une réponse fonctionnelle et technique à ces nouveaux établissements dits quartiers courtes peines.

REMERCIEMENTS

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Remerciements à :

OLIVIER LANDRIN,
architecte Basalt Architecture

Ont participé au sein de l'APIJ :

JEAN-PIERRE WEISS,
Directeur général

MARIE-BÉNÉDICTE CAUMETTE

DELPHINE GALINIER

Coordination :
CLÉMENTINE BAGIEU,
MARION MORAES,
Service communication

Maquette et mise en page :
CL DESIGN

Rédaction :
MARION MORAES,
STÉPHANIE TENAILLON,
Adjointe au chef du
SCERI, à la Direction de
l'administration pénitentiaire

Crédits photographiques :
DANIEL OSSO



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)* est un établissement public du ministère de la Justice et des Libertés. Principal opérateur immobilier du Ministère, elle a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice et des établissements pénitentiaires en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'Outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires en relation avec les directions de la Chancellerie. L'Agence assure des interventions étendues depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux sous toutes les formes de la commande publique. Elle pilote une centaine d'opérations pour un montant d'environ trois milliards d'euros et met en oeuvre des procédures innovantes ; elle est en particulier le premier maître d'ouvrage public d'État à utiliser le partenariat public-privé.

* appellation d'usage de l'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice et des Libertés

